عن وائل بن حجر رضي الله عنه قال : جاءَ رجلٌ مِن حَضرَمَوتَ ورجلٌ من كِندةَ إلى النَّبيِّ صلَّى اللَّهُ عليهِ وسلَّمَ فقالَ الحَضرميُّ : يا رسولَ اللَّهِ ! إنَّ هذا قد غَلبَني علَى أرضٍ لي كانَت لأبي

فقالَ الكِنديُّ : هيَ أرضي في يدي أزرَعُها ليسَ لَه فيها حقٌّ

فقالَ رسولُ اللَّهِ صلَّى اللَّهُ عليهِ وسلَّمَ للحَضرميِّ : ألَكَ بيِّنةٌ ؟

قالَ : لا

قالَ رسولُ اللَّهِ صلَّى اللَّهُ عليهِ وسلَّمَ : فلَكَ يمينُهُ

قالَ : يا رسولَ اللَّهِ ! إنَّ الرَّجلَ فاجرٌ لا يُبالي علَى ما حلفَ عليهِ وليسَ يتورَّعُ مِن شيءٍ

فقالَ رسولُ اللَّهِ صلَّى اللَّهُ عليهِ وسلَّمَ : ليسَ لَكَ منهُ إلَّا

ذلِكَ

فانطلقَ ليحلِفَ فقالَ رسولُ اللَّهِ صلَّى اللَّهُ علَيهِ وسلَّمَ لمَّا أدبرَ :
أما لَئِن حلفَ علَى مالِهِ لِيأكلَهُ ظُلمًا لَيلقَينَّ اللَّهَ وَهوَ عنهُ
مُعرِضٌ

D'après Waail Ibn Houjr (qu'Allah l'agrée) : Un homme de Hadramawt (1) et un homme de Kinda (2) sont venus vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et l'homme de Hadramawt a dit : Ô Messager d'Allah ! Certes celui-ci m'a pris une terre qui appartenait à mon père.
L'homme de Kinda a dit : C'est ma terre que je cultive et il n'a aucun droit dans cette terre.
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à l'homme de Hadramawt : «

Est-ce que tu as une preuve ? (3) ».
Il a dit : Non.
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Tu as donc son serment (4) ».
L'homme de Hadramawt a dit : Ô Messager d'Allah ! Certes c'est un homme désobéissant qui ne donne aucune importance à la chose pour laquelle il jure et n'a honte de rien du tout.
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Tu n'as de lui que cela ».
L'homme de Kinda est donc parti pour jurer.
Lorsqu'il est parti, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « S'il jure injustement à propos du bien de l'autre, il va certes rencontrer Allah qui va s'écarter de lui (5) ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°139)